



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N° 06/04/2023**

Nombre de membres : 10
Présents : 09
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

*Séance du Comité Syndical
Le 03 avril 2023
à Montbonnot-Saint-Martin*

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 27-03-2023

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mme FLAMAND,
MM. BONNET, FEROTIN,
MM. BENOIT, DEGRANGE, DELPONT, DURET, OLLEON

Pouvoir : Mme BESSON à M DURET

La séance est ouverte, M. BONNET est nommé Secrétaire de séance :

OBJET : Finances – Reprise de la provision pour grosses réparations.
Sur le rapport de Monsieur OLLEON :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 06 février 2014, par laquelle il a été adopté le principe de constitution de provisions budgétaires pour les dépenses de gros entretien sur la gendarmerie,

Vu les provisions de 135 000 € constituées sur le budget depuis 2014,

CONSIDERANT les travaux de gros entretiens payés pour 9 437,40 € TTC en 2023,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, **à L'Unanimité :**

- décide de reprendre la provision pour travaux de gros entretien à hauteur de 9 437,40 € TTC inscrits au budget de l'année 2023,

- dit que les crédits budgétaires sont prévus sur le budget de l'exercice 2023, en recette de fonctionnement au compte 7815 et en dépenses d'investissement au compte 15722.

LE PRESIDENT
Gilles FARRUGIA.



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Montbonnot-Saint-Martin, le 03 avril 2023
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Dominique BONNET